

La peur dans la famille pyrénéenne et le mythe de l'âge d'or

Garance Ducros

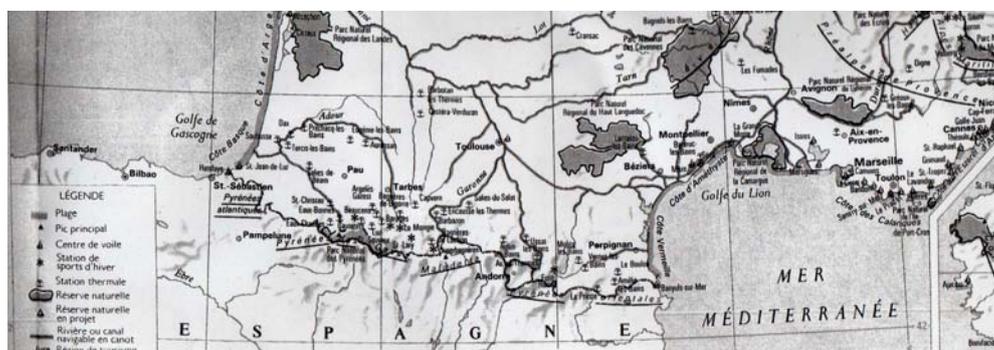
La peur fait bien sûr partie des émotions les plus primaires et les plus universelles qui soient, mais elle possède de nombreux visages. À la manière de Corey Robin dans son ouvrage *La peur : histoire d'une idée politique*, il nous semble indispensable d'opérer une première distinction entre le sentiment individuel/privé qui prend racine dans la personnalité de l'individu et la peur politique/collective produite par la société.

Cette seconde catégorie se divise à son tour entre, d'une part la peur éprouvée par une communauté par rapport à un danger extérieur réel ou supposé, et d'autre part celle qui « naît des divisions et des conflits verticaux inhérents à toute société, c'est-à-dire des inégalités de pouvoir, de statut et de richesse – si avantageux pour leurs bénéficiaires et si néfastes pour les autres – qui la structurent »¹ : l'archétype de ce premier type de peur politique est sûrement celle qui anime aujourd'hui les Etats-Unis et d'autres nations occidentales face à la menace terroriste d'Al-Qaida, tandis que le deuxième correspond au sentiment éprouvé par l'enfant devant ses parents, par l'élève devant son professeur ou par l'employé devant son patron.

C'est dans le cadre de cette dernière, la peur sociale peu spectaculaire mais redoutable, que s'inscrit notre travail qui traitera de cette émotion dans la famille, et plus particulièrement dans la famille pyrénéenne traditionnelle. L'un des documents les plus connus et les plus anciens la décrivant est une monographie de Frédéric Le Play (1806-1882) datant de 1856. Ce remarquable travail qui est d'un intérêt incontestable pour les sciences sociales, n'est cependant pas objectif.

Après avoir présenté la région, l'époque et le travail de Le Play, je me propose de le confronter à la documentation judiciaire de cette contrée, à des témoignages écrits relevés dans une étude de Pierre Bourdieu (1930-2002) sur le Béarn, et à des récits de vie recueillis dans un petit village pyrénéen. Ce travail nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la famille pyrénéenne traditionnelle et d'avoir une meilleure vision des relations entre les différents membres qui la composent. Nous mesurerons alors l'importance de la peur dans ce cercle familial.

1. La vogue des Pyrénées



Source : Atlas général de Larousse, 1983.

Commençons par présenter la région. Les Pyrénées désignent la barrière montagneuse qui sépare la France de l'Espagne. Moins hautes, moins impressionnantes et moins fréquentées que les Alpes, elles ont cependant connu leur heure de gloire au XIX^e siècle. Il est de bon ton d'aller, à l'époque, prendre les eaux dans les stations thermales pyrénéennes telles que Cauterets, Barèges, Bagnères-de-Bigorre ou Bagnères-de-Luchon. Les curistes et les touristes s'y précipitent, ouvrant la zone des Pyrénées centrales au monde extérieur. Victor Hugo, George Sand, Gustave Flaubert ou Charles Baudelaire pour ne citer que quelques grands noms de la littérature, viendront s'y reposer.

Les Pyrénées sont souvent, dans l'esprit de ces voyageurs, un monde encore vierge et sauvage. Elles attirent les romantiques de l'époque qui viennent s'y dépayser. Ils peuvent y satisfaire pleinement leur amour de la nature et leur désir de retour aux sources. Qu'ils soient des professionnels de l'écriture ou de simples touristes,

beaucoup vont vouloir immortaliser leur aventure au « paradis ». Les récits de voyage dans les Pyrénées abondent.

Comme le montre l'ouvrage *Les Pyrénées centrales dans la littérature française* d'Anne Lasserre-Vergne, les habitants y sont souvent décrits flatteusement. Si quelques-uns s'étonnent du nombre particulièrement élevé de goitreux, la plupart dépeignent les hommes pyrénéens comme beaux et forts et les femmes comme particulièrement gracieuses. Tous seraient de plus bons, et leurs mœurs seraient irréprochables. Même lorsqu'il observe la pauvreté et la rudesse de la vie des montagnards, le voyageur ne peut s'empêcher de s'extasier devant le courage et la bonté avec laquelle ils s'y résignent. Abordant ce sujet dans son récit, l'un d'eux parle de « la pauvreté, mais la pauvreté propre, si différente de la misère »².

En réalité, il est peu probable que ces touristes aient réellement pu comprendre les Pyrénéens qui parlaient encore en patois. Empreints de rousseauisme, ils les ont décrits tels qu'ils voulaient les voir, c'est-à-dire comme de bons sauvages protégés par la spécificité de leur langue et le recul de leur habitat.

2. Frédéric Le Play et les Mélouga

Mais on ne trouve pas que des curistes et des touristes dans les Pyrénées. Des chercheurs et des savants s'y rendent aussi. L'un d'eux est Frédéric Le Play. Ce polytechnicien de formation passera dans les Pyrénées une première fois en 1829. Il partage alors le même regard émerveillé et candide des autres voyageurs. Le portrait plein de tendresse qu'il dresse d'une petite basquaise à l'attention de sa mère en est tout à fait révélateur : « Elle serait admirable à peindre avec sa quenouille et son fuseau antiques [...]. C'est elle-même qui a défait mes guêtres et mes souliers qu'elle a nettoyés et placés près du feu. Elle s'est ensuite lavé les mains, ce qui m'a fait un plaisir extraordinaire, et a repris sa quenouille, tout cela de l'air le plus noble, avec des mouvements extrêmement gracieux et sans aucune trace de servilité³. »

Le Play reviendra ensuite dans les Pyrénées et rencontrera en 1856 les Mélouga, une famille de paysans de Cauterets dont il fera une étude approfondie. L'ouvrage fit carrière. Outre la précision de ses descriptions minutieuses, il y mentionna pour la

première fois le concept de *famille-souche*, et le prit par la suite comme exemple principal pour justifier ses théories sur la famille. Quelles sont-elles ?

2.a. Le Play et ses théories sur la famille

Pour ce piqué de politique, la famille est le fondement de tout ordre social : pour que la société soit bien portante, il faut une famille saine. Il en identifie trois formes :

- la famille patriarcale
- la famille instable
- la *famille-souche*

Selon lui, la famille patriarcale dans laquelle le père garde tous ses fils, même mariés, est trop autoritaire. Quant à la famille instable que tous les enfants doivent quitter dès qu'ils sont en mesure de se suffire, elle n'engendrerait qu'égoïsme et indifférence : les parents finissent par mourir seuls tandis que leurs rejetons les moins doués se trouvent démunis devant les difficultés de la vie.

La *famille-souche* est le seul modèle qui trouve grâce à ses yeux. Dans ce type d'organisation familiale, les parents choisissent de transmettre l'intégralité de leurs biens à un seul de leurs enfants (le plus souvent l'aîné des garçons). L'héritier restera dans la maison de ses parents dont il s'occupera dans leurs vieux jours. Les autres enfants devront soit rester célibataires et travailler pour lui dans l'exploitation familiale, soit sortir de la maison avec une dot et se faire une place à l'extérieur.

Lieu d'épanouissement pour l'héritier, refuge pour les plus faibles, soutien inébranlable pour les plus entrepreneurs languissant de courir le monde, cette structure serait, selon Le Play, idéale non seulement pour l'individu, mais aussi pour l'État. En effet, les enfants non-héritiers sont des forces disponibles pour renforcer les effectifs nécessaires à l'industrie, à l'armée ou aux colonies.

Or, cet admirable modèle est mis en danger par le Code civil qui commence à imposer dès la fin du XVIII^e siècle l'obligation de partager l'héritage entre tous les enfants. Avocat de la *famille-souche* idéale à ses yeux et si chère à son cœur, il cherchera à la présenter sous son meilleur jour, et il dressera un tableau presque euphorique des rapports entre les différents acteurs qu'il observe dans sa monographie de la famille des Mélouga. Qui sont-ils et que dit-il à leur sujet ?

2.b. Les Mélouga

La maison des Mélouga compte quinze habitants (quatorze parents et un domestique). Elle rassemble sous son toit trois générations : le grand-père, le couple héritier et leurs sept enfants, un frère et une sœur du grand-père et deux frères de l'héritière. Or, s'il ne décrit que fort peu les relations au sein du couple, il n'est pas avare d'adjectifs élogieux pour décrire les relations entre les différentes générations et les relations au sein de la fratrie. Je cite ici quelques extraits de *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, ouvrage dans lequel figure la monographie des Mélouga :

« Chaque membre d'une communauté, appréciant de bonne heure les avantages qui s'attachent à la conservation du bien patrimonial, subordonne à ce sentiment toute sa conduite et se prête avec déférence aux intentions du père de famille⁴. »

« À l'héritier, en balance de lourds devoirs, il [ce système successoral] confère la considération qui s'attache au foyer paternel et à l'atelier des aïeux, aux membres qui se marient au dehors, il assure l'appui de la maison-souche avec les charmes de l'indépendance ; à ceux qui préfèrent rester au foyer paternel, il donne la quiétude du célibat avec les joies de la famille ; à tous enfin il ménage jusqu'à la plus extrême vieillesse le bonheur de retrouver au foyer paternel les souvenirs de la première enfance⁵. »

On trouve aussi à propos des frères et sœurs de l'héritier que :

« Les membres de la famille qui gardent le célibat, et qui laissent dans la communauté la dot à laquelle ils auraient droit, sont traités avec beaucoup d'égards⁶. »

À le lire, on voudrait tous aller vivre dans les Pyrénées tant la vie y semble idyllique ! Même si le système successoral est fortement inégalitaire puisque seul un enfant sera héritier, même si la famille est paternaliste, même si son chef dispose d'un pouvoir très étendu sur les autres membres, Le Play ne voit qu'harmonie et sagesse. On peut cependant douter de ce que le « respect » et la « déférence » qu'il admire tant, soient innés au bon pyrénéen. Aveuglé par ses idées et son enthousiasme d'avoir trouvé un peuple exempt de la corruption du progrès, il porte

un regard biaisé sur son objet d'étude et je me propose donc de le mettre en perspective avec d'autres travaux.

3. Autorité et peur dans les relations au sein de la famille pyrénéenne

Pour ce faire, j'ai sélectionné trois sources. Tout d'abord, le livre de référence de Jean-François Soulet intitulé *Les Pyrénées au XIX^e siècle* dans lequel il mentionne plusieurs affaires judiciaires. Il s'agit d'un ouvrage doublement intéressant qui nous renseigne sur la vie quotidienne et les mentalités de l'époque en général, et sur les motifs ayant entraîné des drames familiaux plus particulièrement.

Deuxièmement, les entretiens retranscrits dans *Le bal des célibataires* de Pierre Bourdieu où il étudie les problèmes matrimoniaux auxquels sont confrontés les paysans du Béarn. Rappelons qu'il s'agit d'une région que ce célèbre sociologue connaissait bien, puisqu'il en était originaire. Il en résulte des entretiens sans fard et un ouvrage très attachant.

Enfin, des histoires de famille sur trois générations d'un village pyrénéen du nom de Gourdan-Polignan recueillies en janvier 2005. Seuls exemples complets dont nous disposons pour comprendre l'ensemble des tenants et des aboutissants des conflits familiaux régionaux, ils nous servent de référence et de trame principale pour reconsidérer les relations entre les différents membres d'une famille pyrénéenne traditionnelle.

Notons que toutes ces sources proviennent de localités situées dans la partie centrale des Pyrénées où se trouve Cauterets et qu'elles sont de plus socialement assez proches puisque les trois sont liées au monde paysan. Cela les rend plus facilement comparables. Seules les époques sont un peu différentes. Les affaires criminelles datent du XIX^e siècle tandis que les histoires de familles tirées de l'ouvrage de Bourdieu ou recueillies, datent du XX^e. On pourrait certes arguer que les mœurs ont changé entre-temps. Le développement de l'industrie corrélatif au déclin de l'agriculture porta un coup fatal aux *familles-souches* vivant de petites exploitations que la réforme du Code civil avait déjà fragilisées. Objectons cependant que cette transformation ne se fit pas en un seul jour et que les mentalités n'évoluent pas aussi rapidement qu'on pourrait le penser. En étudiant les trois sources citées ci-dessus, on

s'aperçoit que nombre de différends qui agitaient la vie des familles pyrénéennes traditionnelles au XIX^e siècle subsistèrent après 1900.

3.a. Les relations parents-enfants

Y., la dernière génération d'une des familles dont nous avons recueilli l'histoire, nous expliqua que son père l'avait toujours « poussée » à l'école. Il lui disait : « étudie tant que tu veux », car lui-même aurait voulu faire des études. Il aurait souhaité être autre chose que paysan, mais n'eut pas le choix. En effet, les grands-parents n'ayant eu qu'un fils, il se devait de reprendre la suite de la ferme. Le jour où la grand-mère paternelle disparut, le père de Y. se retrouva en tête-à-tête avec le grand-père qui lui dit franchement qu'il était temps qu'il se marie, étant donné qu'il n'y avait plus de femme dans la maison. À ce sujet aussi, le père d'Y. fut contrarié. Il était tombé amoureux d'une employée des postes. Leurs conditions sociales étant cependant trop différentes, il préféra mettre fin à son idylle et il fit plus tard, quand cela fut nécessaire, un mariage de raison avec une femme issue du même monde que lui. L'obéissance du père de Y. est exemplaire si l'on tient compte qu'on lui imposa d'abord une profession, puis un mariage alors qu'il avait déjà une trentaine d'années. Pour la comprendre, il nous semble nécessaire d'aborder le sujet de l'éducation et de l'identification à la maison.

L'éducation

L'apprentissage de la soumission à ses parents est un élément fondamental de l'éducation dans la famille pyrénéenne. L'enfant doit en effet craindre ses géniteurs comme l'homme craint Dieu. Normalement, de simples intimidations du type « tu vas voir ce qui va t'arriver si tu continues », ou des menaces d'exclusion telles que « disparais de ma vue, va directement te coucher sans manger » suffisaient à ramener dans le droit chemin l'impertinent. Cependant, comme l'explique très clairement Soulet à ce propos, « ce respect [de l'autorité parentale] n'était pas fondé seulement sur l'âge, l'affection ou le mérite, mais aussi sur la crainte »⁷.

Si l'enfant persistait à ne pas obéir au doigt et à l'œil à ses parents, ces derniers pouvaient recourir à des corrections physiques pour se faire respecter. Elles étaient légères la plupart du temps, mais pas toujours. Ainsi, une jeune Commingeaise convoquée pour être entendue dans une affaire criminelle n'hésite pas à expliquer sans

détour que ses enfants la craignent beaucoup et qu'elle les corrige sans pitié de toutes leurs fautes. Bien que la correction excessive ne soit pas approuvée par la communauté, on reconnaît implicitement le droit aux parents (surtout aux pères) de réprimander leurs rejetons sans limite comme l'atteste l'exemple de l'acquittement d'un homme qui en 1850 maintint sur le feu sa fille qu'il accusait d'inconduite et d'irrespect de l'autorité familiale en lui disant : « Je sais que tes sens sont en proie aux feux de l'amour. Je veux achever leur consommation d'une autre manière⁸. »

Certes, le fait que les parents corrigent leur progéniture dont ils sont responsables n'est peut-être pas l'apanage des seules Pyrénées. On est cependant frappé par la durée de l'autorité parentale dans la région. Bien qu'elle se fasse plus légère avec le temps, elle se prolonge bien au-delà de l'âge d'accès à la majorité. La documentation judiciaire ne manque pas d'illustrer ce sujet. Citons, par exemple, le cas de ce maçon pyrénéen de 36 ans qui, bien que témoin d'un viol, ne s'inquiète pas tant de ce qu'il a vu que de la réaction de ses géniteurs et qui « se dit alarmé par la crainte que ses parents ne le surprennent en mauvaise compagnie »⁹. Nous pouvons aussi citer l'histoire d'une jeune fille dont la mère se plaint, car elle aurait un caractère « indomptable ». Or, la jeune fille en question est tout de même âgée de 26 ans. On est donc surpris de voir à quel point les enfants sont habitués à obéir docilement jusqu'à un âge très avancé.

L'identification à la maison

On remarquera aussi que l'autorité parentale est d'autant plus forte que l'image ou l'avenir de la maison (mot ici définissant à la fois le toit, la famille et ses propriétés) est en jeu. Voulant éviter les mésalliances à tout prix, les parents pouvaient se montrer sans pitié pour le choix du conjoint, surtout en ce qui concerne le mariage du premier fils, futur héritier du patrimoine familial comme le montre l'exemple tiré du livre de Bourdieu sur le Béarn : « Eugène Ba. devait se marier avec une fille, jolie, mais pauvre. La mère lui dit : “Si tu te maries avec celle-là, il y a deux portes ; elle entrera par celle-ci, je sortirai par celle-là, ou bien toi. ” La fille vint à le savoir. Elle ne voulut pas attendre qu'il la laissât et partit pour l'Amérique¹⁰. »

Normalement, les parents avaient suffisamment inculqué à leurs enfants la docilité et le sentiment d'appartenance à la maison pour que ceux-ci épousent

l'ensemble de leurs points de vue. L'intérêt des enfants et celui de la maison devenant extrêmement liés, l'imposition d'une profession ou d'un partenaire était normalement acceptée tout comme l'ensemble des autres choix que les parents opéraient à la place de leur progéniture. Malgré tout, les raisons du cœur étant parfois capricieuses, il pouvait y avoir des contestataires. Leur enfant étant trop âgé pour être menacé de corrections physiques, les parents usaient alors d'un autre moyen de persuasion : la violence économique. Un vieux béarnais expliquait à Bourdieu la situation de la façon suivante : « Les aînés, très souvent n'avaient rien et ne pouvaient pas sortir. "Tu auras tout", disaient les parents et, en attendant, ils ne lâchaient rien. Beaucoup, autrefois, passaient presque toute leur vie chez eux. Ils ne pouvaient pas sortir, parce qu'ils n'avaient pas un sou à eux, pour payer à boire¹¹. » Il fallait de l'argent pour se marier et s'installer. Or, les jeunes gens ne pouvaient l'obtenir que de leurs parents ou d'un travail extérieur à l'exploitation familiale.

La seule solution qui restait alors aux récalcitrants était de partir tenter leur chance ailleurs, mais peu d'entre eux avaient le courage de s'y risquer, surtout les fils aînés. Formés au travail qu'on leur destinait, ils auraient de plus exposé la réputation de leur famille au qu'en-dira-t-on. Un aîné d'une famille béarnaise qui expliquait les raisons pour lesquelles il ne quitta pas sa maison, raconte à Bourdieu : « Bien sûr, j'aurais pu partir. Mais autrefois, le fils aîné qui allait s'installer avec sa femme dans une maison indépendante, c'était une honte [*u escarni*, c'est-à-dire un affront qui jette dans le ridicule aussi bien l'auteur que la victime]. On aurait supposé qu'il y avait une brouille grave. Il ne fallait pas étaler devant les gens les conflits familiaux¹². »

Comme nous venons de le constater, les parents pouvaient se conduire en monarques quel que soit l'âge de l'enfant. Or, si cette autorité était en partie nécessaire pour le maintien de la maison, elle ne laissait pas tout le monde indemne. La suite du témoignage de l'aîné d'une famille béarnaise qui eut peur de quitter sa maison avec la femme qu'il aimait à cause du qu'en-dira-t-on, en témoigne : « Je n'étais plus attiré vers les jeunes filles pour me marier ; j'avais pourtant beaucoup aimé danser, surtout les vieilles danses [...]. Mais la rupture de mes projets de mariage avait brisé quelque chose : je n'avais plus envie de danser, ni de fréquenter d'autres jeunes filles. Quand je

sortais le dimanche, c'était pour jouer aux cartes ; je donnais parfois un coup d'œil au bal. On veillait entre garçons, on jouait aux cartes, puis je rentrais vers minuit¹³. »

3.b. Les relations de couple

Qu'en est-il des relations au sein du couple ? Interrogé sur le sujet, un villageois de la localité où nous avons recueilli des histoires de famille expliquait que son père n'aurait jamais pris de décision importante sans en parler avec sa mère, mais que c'était tout de même le détenteur de l'autorité paternelle qui tranchait au final. Quant à Y. dont l'histoire du père a été présentée au début des relations parents/enfants, elle nous dit à propos de ses parents qu'ils se respectaient. Elle insista aussi fortement sur le travail colossal que sa mère fournissait à la ferme : « Elle travaillait comme un homme. » Le fait est, comme nous allons le développer ci-dessous, que l'on attendait de l'épouse deux vertus principales : la soumission et le travail.

Les vertus de l'épouse

Tout comme dans la relation parent-enfant, il y avait une hiérarchie dans le couple. Il est évident que tous les Pyrénéens n'étaient pas de méchantes brutes, mais l'autorité du mari sur sa femme pouvait avoir pour assise la violence et faire de l'homme un vrai tyran. C'est-à-dire que le fait de corriger son épouse était un droit implicitement reconnu, bien que cela ne soit ni approuvé ni encouragé. Un savant contemporain de Le Play qui voyage dans les Pyrénées vers le milieu du XIX^e siècle rapporte qu'un habitant qui le renseigne sur les mœurs de la région lui explique que la femme dit « vous » au mari la plupart du temps, reconnaît qu'il a le droit de la battre, et accepte sa supériorité comme une chose juste et naturelle¹⁴.

Le mari qui l'aurait oublié aurait d'ailleurs été la victime de farces humiliantes lors d'un charivari ou de « l'asouade ». Cette dernière, qui consistait à l'origine à promener le mari soupçonné d'être trop faible ou d'être gouverné par sa femme sur un âne représentant la bêtise, était particulièrement symbolique. Soulet en décrit la forme amoindrie du XIX^e siècle ainsi : « En tête d'un cortège formé par les célibataires, et parfois par les hommes mariés, venait une charrette chargée d'hommes, dont l'un, travesti en femme, frappait les autres. Un âne était placé soit dans le cortège, soit, comme à Maubourguet, dans la charrette même [...]»¹⁵. »

Il est par ailleurs indéniable que l'on exigeait beaucoup de certaines paysannes, même si l'on peut objecter que la condition de la femme variait selon les milieux sociaux ou la configuration de la famille. Cela frappe les touristes de l'âge d'or du tourisme pyrénéen. La baronne de Montaran se scandalise en 1868 de la lourdeur des tâches imposées aux femmes et en fait état dans le récit de son voyage : « Dans ces contrées, de toutes les bêtes de somme, savez-vous quelles sont celles que l'homme emploie le plus utilement ? Ce sont les femmes. Elles se livrent aux travaux des champs, aux semailles, à la récolte, à la fenaison¹⁶... » Celles qui ne travaillaient pas assez, pouvaient d'ailleurs être sanctionnées pour cette raison comme le montre le témoignage d'une Pyrénéenne lors d'un procès qui rapporte qu'elle dut intervenir dans le champ de son voisin car « le mari, mécontent de la manière dont la femme le secondait dans son travail, la saisit par le bras et la jeta à terre où il [lui] donna plusieurs coups de pied »¹⁷.

Les femmes riches

La plupart du temps, l'épouse est donc la subordonnée de son mari à qui elle doit obéissance. Les rapports de force pouvaient cependant être inverses dans certains cas. Les épouses pouvaient gouverner dans le privé lorsqu'elles étaient plus riches. Telles sont les situations des femmes qui peuvent apporter une dot importante ou des riches héritières.

En effet, plus la dot était grosse, plus elle donnait du pouvoir à la jeune fille dans son mariage, car la belle-famille devait du respect à la jeune mariée qui apportait de l'argent. Bourdieu rapporte les paroles suivantes d'un paysan béarnais : « La fille de grande famille au contraire “est *daune* dès son entrée dans la maison grâce à sa dot, elle est respectée”¹⁸. » On comprend alors l'âpreté des négociations portant sur le contenu de la dot dans les mariages pyrénéens. Si elle était trop basse, la famille du mari pouvait refuser le mariage pour essayer de trouver un meilleur parti ; si elle était trop haute, la famille du mari pouvait craindre de perdre sa liberté et de devenir l'obligée de la bru.

Et les riches héritières ? Dans ce cas, c'est le mari qui venait s'installer chez sa femme et qui entraînait dans sa maison. La position de celui-ci au sein du couple et au sein de la famille de son épouse pouvait parfois être délicate, surtout s'il était de basse

extraction et que son mariage avait pour but d'être un « ascenseur social ». On disait d'ailleurs parfois d'eux qu'ils étaient « des domestiques sans salaire ». Là encore, un exemple éloquent nous est donné par Bourdieu dans son ouvrage sur le Béarn. Il s'agit du cas d'un domestique qui épousa une héritière et en pâtit, car : « C'est lui qui travaillait, c'était elle qui dirigeait et qui se payait du bon temps. Il était toujours gêné et aussi gênant pour la famille. Il n'avait même pas assez d'autorité pour imposer la fidélité à sa femme¹⁹. »

Réputées pour apporter des mésententes entre la bru et la belle-fille dans le premier cas, ou pour jeter l'homme dans le discrédit dans le deuxième, les alliances entre richesses très différentes étaient évitées pour ne pas contrevenir à la sacro-sainte organisation de la *famille-souche* pyrénéenne.

3.c. Les relations au sein de la fratrie

La dernière, mais non la moindre des relations que j'aimerais traiter est celle des frères et sœurs. Dans la famille de Y. déjà prise comme référence antérieurement, le père n'avait pas pu faire d'études car on souhaitait qu'il prenne la suite. Il n'était pourtant pas enfant unique : il avait aussi une sœur. Anticipant les querelles qui pourraient éventuellement éclater à son décès, l'aïeul fit le partage de ses richesses de son vivant. Il donna des biens à sa fille lorsqu'elle se maria et laissa la ferme et les vaches à son fils. La succession se fit donc sans difficultés, mais cela n'est pas toujours le cas.

Conflits entre aînés et cadets

La transmission du domaine familial à un seul héritier engendrait aussi une hiérarchie entre les enfants et le légataire avait tendance à être privilégié par rapport aux autres par les parents. Un paysan béarnais que Bourdieu invite à parler d'histoires de mariage raconte comment se passaient les repas dans une famille de sa connaissance : « Chez T., il y avait cinq cadettes, les parents faisaient un régime de faveur pour l'aîné. On lui donnait le bon morceau de “salé” et tout le reste. L'aîné est souvent gâté par la mère jusqu'à ce qu'il parle de mariage... Pour les cadettes, pas de viande, rien²⁰. »

En plus d'une différence dans l'éducation, les autres frères et sœurs lui doivent obéissance. Cet équilibre est cependant fragile. Tout se passe bien tant que l'aîné n'est pas excessivement tyrannique et que les autres frères et sœurs ne se sentent pas outrageusement grugés. Mais il arrive parfois que les exclus de l'héritage contestent ouvertement les prérogatives du successeur à leurs parents.

C'est alors le début de la zizanie. La famille Mélouga que Le Play admirait tant se déchira d'ailleurs de la sorte quelque temps après son passage. Le nouveau Code civil qui offre la possibilité aux cadets de réclamer légalement leur part n'est cependant pas le seul responsable. Les conflits d'intérêt entre aînés et cadets secouaient en réalité la société pyrénéenne depuis longtemps comme le montre l'extrait suivant qui relate une brouille survenue dans la vallée de l'Ouzom : « Comme Ferrières, Arbéost est une colonie de la vallée d'Azun [...]. Les cadets d'Arrens et de Marsous, comme ceux d'Aucun pour Ferrières, résolurent de s'installer au début du XVIII^e siècle dans cette partie de la vallée de l'Ouzom qui dépendait aussi de leurs villages. Le nouveau hameau devait cependant payer chaque année une redevance aux deux communes-mères ; d'où un conflit très aigu et parfois sanglant, qui ne prit fin qu'en 1744. À cette date, Arbéost reçut son indépendance par un décret qui l'érigait en communauté²¹. »

Ces conflits fraternels résultant des pratiques d'héritage étaient souvent spectaculaires et donc bien connus de la population. Il est facile d'imaginer que les relations ne pouvaient pas être sereines au sein d'une famille déchirée, surtout lorsqu'on sait que ce genre de différend pouvait finir dans le sang.

Les cadets célibataires

Par ailleurs, si Le Play aimait décrire le respect avec lequel on traitait les cadets qui étaient restés célibataires à la maison, les contre-exemples ne manquent pas. Bien qu'ils aient renoncé à fonder leur propre maison et à leur part d'héritage, nous avons trouvé dans nos sources plusieurs illustrations de mauvais traitements de la part d'aînés envers leurs propres frères et sœurs. Un contemporain de Le Play qui compatit au triste sort que connaissent les cadets d'une famille qu'il observe, explique : « Ces deux octogénaires, dans toute leur vie dévouée, n'avaient pourtant réussi qu'à faire des ingrats. On les traitait à peu près comme des chiens ; ils ramassaient ça et là, dans la dure maison des aïeux, quelques croûtes, desquelles ils vivaient tristement. [...] Ils

n'avaient plus de dents, alors ils végétaient ainsi, quand la mort compatissante termina leur douloureuse carrière. Telle devait être parfois la dure condition des cadets [...]. Trouvaient-ils par malheur des parents ingrats, leur vie devenait, avec l'âge, un supplice ; ils pouvaient envier quelque chose au jeune chien du troupeau, mieux nourri qu'eux, parce qu'il était utile²²... »

J'aimerais aussi citer l'histoire d'un cadet que l'on trouve dans *Le bal des célibataires*. Il confie à Bourdieu : « C'est alors que je me suis rendu compte de mon isolement dans cette famille, sans mon frère ni ma mère qui me gâtaient tant. Par exemple, un jour où j'avais pris la liberté d'aller à Pau, mon frère m'a reproché la perte de quelques charges de foin, qui étaient restées étendues sous l'orage et qui auraient été rentrées si j'avais été là. J'avais laissé passer l'âge de me marier. Les jeunes filles de mon âge étaient parties ou mariées ; j'étais souvent cafardeux et mes moments de liberté ; je les passais à boire avec des copains qui, pour la plupart, étaient dans mon cas. Je vous assure que si je pouvais revenir en arrière, je quitterais rapidement la famille pour me placer, peut-être me marier. La vie serait plus agréable pour moi. D'abord, j'aurais une famille indépendante, bien à moi. Et puis le cadet, dans une maison, n'a jamais assez travaillé. Il doit être toujours sur la brèche. On lui fait des reproches qu'un patron n'oserait jamais faire à ses domestiques²³. »

On est loin des relations idylliques que décrivait Le Play. Le fait est que les cadets sont les membres les plus faibles de la famille parce qu'ils ne sont pas protégés par la loi si aucun contrat de travail en bonne et due forme ne les lie au chef de famille.

La *famille-souche* que nous venons de voir sous un jour différent de celui du travail de Le Play repose sur une hiérarchie rigide où les relations de pouvoir sont les suivantes : subordination des enfants aux parents, des femmes aux hommes (sauf dans le cas des riches héritières ou des femmes ayant une dot importante), des cadets aux aînés. Cela n'échappa guère au regard de ce grand chercheur, mais il ne retint que l'aspect positif de l'autorité paternelle et de la peur qu'elle peut susciter : pour lui, elles sont bénéfiques car ce sont elles qui permettent à ce système optimal de se maintenir. Il ne fait pas cas des inconvénients qui en découlent et des dangers potentiels qui la guettent en cas de mauvais fonctionnement. Certes, un équilibre entre les membres composant la famille était la plupart du temps trouvé car tous travaillaient dans le

même intérêt. Reste que la *famille-souche* était tout de même divisée en groupes disposant de pouvoirs inégaux et que les plus faibles se trouvaient donc à la merci des plus forts, ce qui pouvait tenter ces derniers de se transformer en tyrans.

Constatant l'évolution de la société, nous sommes parfois enclins à devenir nostalgiques. Aujourd'hui les sujets tels que ceux du PACS, des adoptions ou de la criminalité juvénile relancent régulièrement la polémique sur l'avenir de la famille et son effondrement progressif. Il est certain qu'elle évolue comme le reste de la société. Le travail de Le Play devrait cependant nous décourager de chercher dans le passé un paradis perdu et nous rappeler que chaque époque connaît ses maux. Bien entendu, une famille sans aucune hiérarchie et donc sans aucune « peur » est utopique. Il me semble cependant que cette émotion diffère en terme d'intensité et de nature dans la famille moderne au sein de laquelle chaque membre bénéficie du droit d'être considéré comme un individu à part entière, et se trouve donc moins en proie aux affres de la crainte de la hiérarchie familiale.

Notes

1. C. Robin, p. 32.
2. A. Lasserre-Vergne citant Nisard, p. 123.
3. A. Fauve-Chamoux citant Le Play, p. 498.
4. F. Le Play, p. 180.
5. F. Le Play, p. 36.
6. F. Le Play, p. 126.
7. J.-F. Soulet, p. 277.
8. J.-F. Soulet, p. 266.
9. J.-F. Soulet, p. 287.
10. P. Bourdieu, p. 31.
11. P. Bourdieu, p. 46.
12. P. Bourdieu, p. 44.
13. P. Bourdieu, p. 45.
14. J.-F. Soulet, p. 272-273.
15. J.-F. Soulet, p. 252.

16. J.-F. Soulet, p. 274.
17. J.-F. Soulet, p. 250.
18. P. Bourdieu, p. 35.
19. P. Bourdieu, p. 35.
20. P. Bourdieu, p. 30.
21. postface d'A. Chenu dans *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIX^e siècle*, p. 188.
22. J.-F. Soulet, p. 293.
23. P. Bourdieu, p. 47-48.

Bibliographie

ASSIER-ANDRIEU L.

1984 « Le Play et la famille-souche des Pyrénées : politique, jurisme et science sociale », dans *Annales*, n°3, p. 495-512.

BOURDIEU P.

2002 *Le bal des célibataires*, Paris, Ed. du seuil.

FAUVE-CHAMOUX A.

1984 « Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros », dans *Annales*, n°3, p. 513-528.

LASSERRE-VERGNE A.

1985 *Les Pyrénées centrales dans la littérature française*, Toulouse, Eché éditeur.

LE PLAY F.

1884 *L'organisation de la famille suivant le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Tours, Mame, (3^{ème} édition).

LE PLAY F., CHEYSSON E., BAYARD, BUTEL F.

1994 *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIX^e siècle*, Paris, Nathan.

ROBIN C.

2006 *La peur. Histoire d'une idée politique*, Paris, Armand Colin.

SOULET J.-F.

2004 *Les Pyrénées au XIX^e siècle. L'éveil d'une société civile*, Luçon, Ed. Sud Ouest.

Illustrations



Vue partielle de Gourdan-Polignan



Berger gardant des moutons